

Seance du Vendredi
26 Nov. 1920 a 5 1/4 h. de
l'Institut f' Lygien sous la
presidence de Mr. Christiani Jegen

ORDRE DU JOUR :

- 1.-Affaires courantes
- 2.-Proposition de M. le prof. Eterned concernant la creation d'une chaire extraordinaire d'histologie et embryologie systematique.
- 3.-Suite à la demande de Privat-decent Scialom
- 4.-Publication d'une brochure de renseignements sur l'Université de Genève.
- 5.-Programme du semestre d'été 1921
- 6.-Propositions individuelles

M. president. Mm. Christiani, Batelli,
R. Weber, Aron, B. Krauss, Goussier,
Long, Roch, Veyrasat, Wicki, J. L.
Kernat, Mejerand et de Lajoux.

Le P. V. de la seance est lu et adopte.

Mr. Woelfel a fini par malin
en réglant l'annuaire et envoie les
comptes de 1918 avec fr. 4815
de boni des Mr. Pictet.

La reunion des amfants
a été provisoirement arrangee
par le Departement ^{conferment}
dans des discussions de la Faculte
qui avait adopte le rapport
de Mr. Mejerand, et y effectua
la somme de fr. 1200.

Les bases des ~~revisions~~ des
Tas. ont été modifiées par le
Bureau du Senat. L'Etat
a renonce a une partie des
droits des Diplomes ^{de Doctorat} ~~et une partie~~
ira a la Caisses du Senat
et l'autre a la Faculte.

La Direction de l'Hopital
a envoye aux differents
Departements une lettre
concernant l'hospitalisation
des etrangers. Il desire la
nomination d'une commission
a ce sujet avec Mr. Roch
comme representant de la
Faculte de Medec. Mr. Christiani
en fait déjà partie comme
Directeur du service d'hygiene.

L'Association Mr. Christiani
en a son defaut une autre
membre de la Faculte est
designee pour représenter celle-ci
comme aux fêtes du centenaire
de l'Academie de medecine
de Paris du 20 au 24 Dec.
sous la presidence de Mr.
M. H. Lajoux.

La commission pour la
reorganisation des etudes medicales
n'ayant pas rapporte la
question sera renvoyee. Mr.
Batelli fait observer que les

travail de la Commission
tout lui en retenant, parce que
les étudiants renvoyant
toujours le programme de
leurs désirs. Les demandes
des étudiants sont très différentes
suivant les stat. de sorte
qu'il n'y a aucune objection.

~~Le Directeur d'accord~~
~~pour que les étudiants fassent~~
~~qui ont accès, les étudiants~~
~~avant les 27 sept. fait la~~
~~non se signent, ne rejoignent~~
~~sur le nouveau document~~
~~Document~~

M. J. Weber a écrit une
lettre sur la question des
cadavres qui ne sont pas
respectés lors de leur autopsie
et cependant le Règlement
fixe à 1 sur 3 le nombre
des cadavres qui doivent
être réservés à l'Anatomie.

M. Roch dit à ce propos
qu'il a eu un échange
de lettres avec M. Weber
et qu'il a écrit à M.
Askewy de ne plus jamais
faire l'autopsie d'un
corps ^{non} réclamé sans qu'il le
lui demande personnellement.

M. Weber serait d'accord

du reste pour laisser faire
l'autopsie de parties du corps
intéressantes de cadavres non
réclamés.

M. Kummer demande aussi
que les cadavres non réclamés
soient envoyés à la ~~École~~
de Médecine.

M. Mejerand fait observer
que souvent les assistants font
faire les autopsies à l'usage
des Professeurs.

M. Kummer ajoute encore
que souvent aussi les Professeurs
sont fâchés l'insensibilité sur la
nature du cadavre. Il y aurait
là quelque chose à modifier
dans l'administration.

M. J. Etienne est aussi de
cet avis.

Finalement on décide qu'une
réunion des différents intéressés
aura lieu avec le Directeur
de l'Hôpital pour établir d'office
qu'aucun corps non réclamé
ne devra plus être autopsié
sans la demande expresse
du Professeur.

Le Doyen a reçu une lettre
de M. le Dr. J. Carol concernant
l'autorisation de passer l'appareil
propriétaire (autoral). Cette

autorisation a été accordée
sous réserve ~~de~~ que M. le ~~professeur~~
~~professeur~~ ~~de~~ ~~la~~ ~~Faculté~~
M. Carol s'inscrivant encore ce
semestre aux quelques inscriptions
qui lui manquent encore pour
être entièrement en règle avec
le Règlement.

Le Conseil d'Etat a écrit
à M. Christiani pour demander
la création d'une chaire à la Faculté
de préavis sur la création

d'histoire naturelle et de zoologie systématique, ne
comportant pas de traitement
et rattachée aux fonctions
d'assistant-chef des travaux
au laboratoire de M. J. Étienne,
chaire destinée à M. Bugard.

M. J. Étienne rend compte
de l'activité scientifique
de M. J. Étienne et recommande
le changement la création
de cette chaire.

Après quelques mots de
Mm. Batelli, Mijwan et
R. Weber sans la même
sens la création de cette
nouvelle chaire est adoptée
à l'unanimité.

M. Liadou de Tunis avait
fait une demande de
venir à suivre comme
privat-docent. Il n'avait pas

les titres suffisants. Le Fac.
avait été forcé de lui demander
de venir passer un ou deux
semestres ici pour compléter
son bagage scientifique par un
travail fait dans un laboratoire
général. M. Liadou a écrit qu'il
était d'accord, mais sans la
lettre à l'air de considérer
que nous l'avons déjà accepté
aux épreuves de Privat-docent.
M. Christiani répondra donc que
pour être admis aux examens
il faut au préalable présenter
des travaux ~~et~~ approuvés par
la Faculté.

Le Bureau du Sénat fera
publier une brochure où
chaque professeur ~~devrait~~
donnerait les renseignements
sur ce que l'on peut faire
chez lui et non ailleurs.

M. J. Étienne pense que pour
attirer les étudiants étrangers
il serait plus indiqué que nos
Prof. fassent à l'étranger des
conférences comme lui-même
en a fait à Tunis avec
beaucoup de succès.

M. Christiani se demande
si nous ne pourrions pas
de temps en temps, faire venir

à l'œuvre des conférenciers
étrangers et leur demander
d'appeler aussi en échange
quelques uns des nôtres.

Cette question sera mise
à l'ordre du jour d'une
prochaine séance.

M. Mejerand cite une circulaire
de l'Association nationale
des Universités suisses qui
aura une séance les 4 et 5
déc. prochains et qui a mis
à son ordre du jour la
question de l'impression des
thèses de doctorat.

M. Cristiani répond que la
question sera mise aussi à
l'étude des vœux. D'une façon
générale on pense réduire la
thèse aux seules conclusions
avec 3 à 4 pages au maximum.

M. Toussy a pensé qu'il
y aurait peut-être lieu de
faire une caisse spéciale
avec un droit de thèse en
commençant les cités. On
pourrait ainsi 1 volume par
an. Plusieurs propositions sont
en reste en premier.

La séance est levée
à 7 h.

Le secrétaire
A. Daigne

La FACULTE DE MEDECINE est convoquée
pour VENDREDI 21 janvier à 17 h. 1/4.

(Salle du Sénat)

Président de M. Cristiani, Jager

ORDRE DU JOUR :

1. Affaires courantes
2. Prix de la Faculté
3. Prix Bizet
4. Lettre de la Société médicale concernant
les cours de vacances
5. Propositions individuelles

M. présent : M. Cristiani, Askanary,
Krummer, Batelli, Roch, Pignat,
Sera et de Daigne. Excusi :
M. Mayor.

Le P. V. de la dernière séance
est lu et adopté.

Une demande de dispense de 1.
M. Robert Dubit est acceptée.

Le Sénat discutera la question d'impression des
de l'impression des thèses de thèses
sorte que nous n'avons pas
à la discuter ici.

Les étudiants ont demandé 1er et 2me Doctorat.
De payer le 1er et le 2me
Doctorat le plus vite possible.

L'inscription pour ces examens sera ouverte fin 10 au 12 Février de sorte qu'ils pourraient commencer dès le 15.

Comptes de la Faculté La fortune de la Faculté s'élève actuellement à 50.000 frs. le compte courant solvant par frs. 7300 à votre crédit, en tenant compte des titres rentrés.

Prix Nobel Il est décidé d'envoyer frs. 12, soit frs. 200 belges au Comité chargé de l'attribution du Prix Nobel à M. Bodet.

2.3 Prix de la Fac. et Prix Biot. Pour la part de la Faculté un seul mémoire a été envoyé avec comme titre les Hémoptyses occultes par M. Hababou. La commission est composée de MM. Mayon, d'Espine et Wicki rapporteurs.

Pour le prix Biot 2 travaux ont été envoyés. Un seul jury, composé de MM. Askaniasy, Veyrassat et Roch rapporteurs, s'est constitué.

4. Cours de Vacances. Le Jager a reçu une nouvelle lettre de la Société médicale demandant que la question des cours de Vacances soit reprise par la Faculté.

M. Puyat pense qu'il faut s'en tenir à votre première

manière de voir.

M. Roch est d'avis qu'il y a un grand intérêt pour la Faculté de médecine à organiser les cours de vacances. Il faut séparer cette question de celle de la collaboration de la Soc. médicale. Ces cours de vacances rendent de très grands services aux étudiants étrangers. C'est une source de revenus pour la Faculté qui les organise et une source de grand profit pour ceux qui les donnent, professeurs ou assistants.

M. Puyat pense qu'il serait regrettable de nous exposer à un échec.

M. Askaniasy ne partage pas l'opinion de M. Roch. Le Koenigsberg tous les Prof. n'étaient pas d'accord pour l'organisation des cours de vacances. Les étudiants du pays en profiteraient pour être payés pendant le semestre. Il faudrait avoir la garantie que nous ayons des étrangers.

M. Aubert craint qu'il y ait encore moins de méfians que d'étudiants.

M^r Künner rappelle que us.
avons été tous sympathiques
à cette idée, mais que nous
en avons reconnu ~~les~~
le néant en l'étudiant. Il
n'y a au fond de cette propo-
sition que les allegations
des juges de M^r Cruston.

En prenant cette décision
nous avons pour nous sa-
tisfaction à la Soc. médicale
et il n'y a pas de fait nouveau
qui puisse nous inciter à
changer.

M^r Puyat trouve aussi qu'il
faut en rester là.

M^r Rock aimerait cependant
que la Faculté étudie la
question des cours de vacances
pour elle-même.

M^r Künner, propose que la
Faculté ne change pas son
point de vue, mais que
néanmoins elle soit d'accord
pour entendre une délégation
de la Soc. médic. de 3 membres
que restreignent 3 membres
de la Fac. de médecine, soit
M^m Puyat, Künner et Mayar.

Adopté.

5. Droit de M^r Rock tient à mettre la
pratique de la Clin. Fac. au courant du fait qu'une

Commission s'occupe d'une
nouvelle loi sur la pratique
de l'art de guérir y. la
bourse.

Il y a d. cette loi un
article (24) réservant le droit
de pratique exclusivement
aux porteurs du Diplôme
fédéral de médecine. Il faudrait
savoir si la Fac. est de cet
avis. Si oui il paraît que
la Fac. soit représentée
par quelqu'un d'autre que lui.

M^r Critiani rappelle l'historique
du Diplôme professionnel cantonal
destiné à sauvegarder un dernier
point de l'autonomie cantonale.

Il est d'avis que cette loi
n'ayant pas donné lieu à
des abus, puisque 4 médecins
en tout en ont profité
jusqu'ici, dont 2 seulement
pratiquent, il n'y aurait pas
besoin de la modifier. Il
serait d'avis de ne rien
changer à l'état de choses
actuel.

M^r Rock pense qu'il serait
logique que la Faculté
demandât à être représentée
au sein de la Commission
et qu'il soit remplacé par

M. Cristiani, nous place que
lui pour soutenir cette
idée qu'il ne partage pas.
M. Cristiani pense qu'il
faut garder la loi actuelle
quitte à la modifier suivant
les circonstances et qu'il
ne nous faut pas être
complices de l'amoindrissement
d'un de nos premiers droits
constitutionnels.

Cette question sera mise
à l'ordre du jour d'un
de nos prochains prochains
séances.

La séance est levée
à 7 L.

Le secrétaire
Delbeig

Séance du 15 Février 1921
à l'Université sous la prés.
de M. Cristiani Jours
à 17^h p.m.

M. présents. M. Cristiani, Vayssat,
Blancard, Roch, Deubner,
Künner, D. Espine, Dabelli,
Dheru, Eskomasy, Mayor, de
Bégueux, Dittli.

Le P. V. de la dernière séance
est lu et adopté.

Divers. Le Joven annonce la
mort de M. le Prof. Walzger,
à l'âge de 84 ans.

Un étudiant bulgare demande
à faire l'examen de Doctorat
1 semestre avant qu'il en
ait le droit. Il a un certifi-
cat prouvant qu'il a été
pendant 10 ans professeur de
jeune assistant des hôpitaux
et il a la scolarité complète
en point de vue des branches.
Réponse...

Le Joven a reçu un blayement du
titre de Prof. Guye titre du cours
en sujet du Dr Rofcher de M. Rofcher.
nommé privat. docent de
Physique médicale. M. Guye fait

observer que la Physique
médicale n'appartient pas
à la Fac. de Médecine. Pour
donner satisfaction à M.
Guye ou changer cette
appellation en celle de
Applications de la Physique
à la Médecine. M. Küssner
proposait de s'entendre à
ce sujet avec M. Ropsch.

Le 3^e congrès d'Hygiène
sociale de la zone française
à Paris a demandé à M.
Cristiani de faire partie
du Comité de patronage.
M. Cristiani est nommé
délégué.

Atkins pour le La doyen a reçu 2 titres
Docteur Dextère pour le docteur Joubert.

1. De la respiration buccale
et de ses conséquences. Régula-
tion de la respiration
nasale.

2. Étude sur la stérilisation
et l'impregnation de la
denture par l'argent réduit.

M. Batelli et M. Étienne
sont chargés de les examiner.

Prix Binot 1922 et 1923 Prix Binot 1922- et 1923. Les questions
choisies sont les suivantes:

pour 1922. L'ostéomalacie d'origine
toxique proposée par M. Cristiani
pour 1923. La pénitenciation
proposée par M. Beutner.

Divers M. Veyrasat demande des renseignements sur
que la question des prélèvements des traitements.
pour les chlorures
est reportée à la Fac. de Méd.

cette question n'ayant pas
été discutée ds. les Facultés.

M. Cristiani dit que le
bureau du Sénat a été
d'avis que ce prélèvement
était volontaire. M. Veyrasat
est heureux de cette affir-
mation car en aucun
cas des prélèvements de ce
genre ne doivent être imposés.

M. Beutner demande quelques examens cantonaux
applications sur les examens
cantonaux. On vient lui
demander les certificats de
pratique alors que le semestre
n'est pas terminé.

M. Cristiani répond que
la Faculté maximale a décidé
d'avancer les examens. Le
réglement dit qu'un semestre
élu aux 3/4 est considéré
comme entier.

Inauguration de M. Kummer relate le fait
la Clin. ophth. que M. avons reçu les
invitations pour la Clin.
de l'inauguration de la
Clin. ophtalmologique jeudi
prochain à 13h. Il demande
si c'est une chose simplement
hospitalière, car les invitations
ne viennent pas du Département.
Les étudiants sont-ils convoqués et
doit-on suspendre les cours.

M. Christiani répond qu'il
n'en fait pas garantie. C'est
la Direction de l'Hôpital qui
a envoyé les invitations.
La séance est levée
à 6h.

Le Secrétaire
S. J. J.



UNIVERSITÉ DE GENÈVE

GENÈVE, le 1924 192

La FACULTE DE MEDECINE est convoquée pour

VENDREDI 29 avril à 17 heures

(Salle du Sénat)

ORDRE DU JOUR :

1. Divers
2. Demande de l'Association des étudiants
fédéraux en médecine
3. Lettre du Département relative au classe-
ment des assistants.
4. Demande de Privat-docent (Dr Golay)
5. Lettre du Département de Justice et police
(demande du Dr Schiff)
6. Lettre du Département relative à la chaire
de pédiatrie et pathologie interne
7. Rapport sur les Prix de la Faculté et le
Prix Bizot
8. Propositions individuelles

M. présent. M. Christiani, Mayor,
Berthier, J. Espin, Humbert,
Long, Batelli, Goussier, Mejerand, Skanary,
Roch, Stern, Wicki, Weber, Stramann,
Kummer ^{présent} et de Peignaux.

Le P. V. de la dernière
séance est lu et adopté.

M. Wicki est désigné pour

collaborer avec M. Prevost
pour la bibliothèque.

Examens de 12 étudiants demandant qu'il
y ait une session d'examen
de 1er doctorat au mois de
juillet. Accordé.

Examens manqués Une série de candidats qui
ont eu des notes faibles, mais 1 1/2
en thérapeutique demandent
qu'il leur soit permis, malgré
la précision du règlement
qui ne permet pas de retenter
les examens, de repasser
seulement d'examen de
thérapeutique. Accordé.

Dispenses de cours de chirurgie générale. Deux étudiants venus de
l'étranger ne peuvent pas suivre
le cours de chirurgie générale
qu'ils ne peuvent pas suivre
en été, ce qui les retarderait
d'une année. Ils ont toutes
leurs autres inscriptions.
Accordez à M. Veyrasat et
à accord.

Frais des laboratoires. Le département a envoyé
la liste des frais des
laboratoires tels qu'ils ont

été établis. M. Veyrasat a
écrit que les nouveaux pour
suivent les étudiants de
premier 2 fois le même cours.

Comme ils ne travaillent
effectivement que 2 heures
par semaine M. Veyrasat
demande si l'on ne pourrait
pas les faire payer pour
ces 2 heures seulement, bien
que le cours comporte 6
heures. M. Crispien demandera
au bureau du Sénat d'ap-
prouver la demande de
M. Veyrasat.

Il est décidé de donner aux
frais 2550 à l'association des étudiants
étudiants faisant en médecine
pour leur réunion du 23
juin.

Le doyen a reçu une
lettre du Département
demandant s'il y a des
observations au sujet du
dépense des étudiants.

Les étudiants de
travail doivent recevoir de
frs 5000 à 6500, les
étudiants de 3000 à 4000
les autres de 2000 à 3000.

avec une augmentation de
frs. 200 sous les 5 ans.

La Fac. se gère
d'accord avec le clergement.

Commis. par
St. Golay.

M. Askanazy, Roch et
Leng sont nommés pour
examiner la candidature
de M. le St. Golay au
titre de Privat. D'admet.

Candid. de M. Schiff.
à l'exam. proff.
jeuv.

Le Département de Tubin
et la Police demandent la
présentation de la Fac. sur la
demande de M. Schiff - la
présentation à l'examen
professionnel jeuv. M.

Schiff ne pourra être disp.
de l'examen des Sciences
naturelles.

Chaire de Clin.
infantile.

Le Doyen a reçu une
Demande du Département
concernant les intentions
de la Faculté à propos
de la vacance de la
Chaire de Clinique infantile.

~~M. Askanazy~~
M. Hensler propose la
suppression pure et simple
de la chaire de Pathologie
interne, rattachée à celle de

Clinique infantile et dont le
titre ne se fait plus sentir.

M. Roch est chargé par le
Département de dire que celui-ci
n'est pas disposé, pour des
raisons financières à séparer
les 2 chaires. Les étudiants fi-
vants désirent la création d'une
clinique pépéjactique, qui rencontre
beaucoup de difficultés pratiques pour
le moment. M. Roch pense qu'il
faudrait demander au Département
de réserver l'avenir en laissant
la chaire de Pathologie interne,
mais en ne lui donnant pas
pour le moment de titulaire.
Elle pourrait servir plus tard
à la création d'une enseignement
pépéjactique.

M. Piquat trouve qu'il est
plus logique de supprimer
complètement la chaire, car
pour chaque discipline les
étudiants feraient un
jour ou l'autre un ensei-
gnement élémentaire. Ce
serait une préférence facile
à leur égard. Pour ce qui
de ~~conscience~~ il se justifie un
cours préparatoire donné par
son chef de Clinique.

Dans une autre affaire

D'ailleurs il fait remarquer que le chiffre des étudiants a beaucoup diminué. Il est tombé de 800 en 1914 à 300.

Il demande s'il n'y aurait pas lieu de faire une enquête pour étudier les moyens de recruter les étudiants.

M. Cristiani dit que la diminution des étudiants provient uniquement du change. Dès que celui-ci n'existera plus nous aurons de nouveau les étudiants.

M. Blumane trouve que la discussion s'est complétement terminée. La chaire de Pathologie interne, et c'est aussi l'avis de M. d'Espine, peut être supprimée sans aucun inconvénient.

Quant à la création d'une nouvelle chaire on ne peut actuellement demander les sacrifices à l'Etat. L'enseignement propédeutique doit être laissé aux Privés. Quant aux autres nous faisons passer maintenant des examens plus difficiles qu' auparavant.

M. Cristiani est d'avis qu'il ne faut pas supprimer la chaire de Pathologie interne, mais

la garder en réserve.

M. Humbert reprend la parole pour recommander la suppression pure et simple de cette chaire. Il rappelle en outre que la Faculté de Médecine qui a l'avenir les spécialités n'auraient que 2 leures.

M. Askaniasy se demande s'il est habile de répondre à une question qui ne nous est pas posée.

M. Buguat est entièrement de l'avis de M. Humbert et ajoute que la suppression de cette chaire sera bien vue à cause de l'état de nos finances.

Une vote ~~de~~ ^{sur} ~~la~~ ^{la} ~~suppression~~ ^{suppression} de la chaire de Pathologie interne et de l'unanimité pour ramener l'enseignement de la Clinique à 4 heures et 2 L. de cours par semaine.

D'un nouveau rapport sur le Prix de la M. W. L. la Faculté de Médecine de ne pas donner de prix à l'auteur du travail sur les Hémiptères ^{beaucoup} ~~travaux~~.

Pris Act. Sur un rapport favorable
de Mr Roch la Fac. de M. de
de donner la pair.
Bisot a. l'un des 2
membres présents.

Séance l'après-midi.
Le Secrétaire,
Desjardins

Séance du 13 Mai 1921
à l'Université sous la présidence
de Mr. Christiani Jorgensen, com-
missaire d'hygiène sur la
demande de Mr. Piquet et
Humbert.

M. présents. M. Christiani, Jorgensen,
Veyrasat, Wiki, Mejerant, Weber,
Long, Blumens. Piquet, J. Espine,
Bertelli, R. Weber, Askanasy,
Humbert, Roch, Piquet.

Excusés: M. de Desjardins,
Künnert et Mayor.

Mr. Piquet estime qu'en suite
des faits qui ont motivé la
suspension des cours de la
clinique chirurgicale, on doit
discuter en séance plénière
de la Faculté les circonstances
qui ont accompagné ces
faits, notamment l'attitude
réflective des assistants, attitude
absolument inadmissible. Non
pas qu'on s'en fâche aux assistants
de voir la contrôler et
ou juger, mais il semble
que l'on doive tout de
même mettre des formes
et ne pas tolérer que l'on
désorganise un service aussi

important que celui de la
clinique chirurgicale sur
un simple mouvement des
assistants.

M. Mejerand est frappé de
rue de femme qui a
présidé à cette affaire. Il
était du devoir des internes
d'agir autrement, il eût
été fâché avant de rien
faire de saisir le doyen.
Les assistants se sont con-
duits d'une façon brutale,
révélatrice d'une mentalité
qui ne doit pas régner dans
les Facultés.

M. Humbert dit qu'il s'agit
ici d'une question universi-
taire puisque la Clinique
est suspendue. Il demande
au doyen comment il a
été mis au courant.

M. Christiani répond qu'il a
été convoqué Lundi dernier
par le chef du Département
pour discuter le rempla-
cement de M. Kümmel. La
commission de l'hôpital a
demandé la suspension de
notre collègue sans s'être
entendu. M. Kümmel a été
appelé brusquement au

Département sans savoir de
quoi il s'agissait et là on
l'a soumise sans autres de-
finitions.

M. Humbert propose de
nommer une commission pour
enquêter sur la procédure
employée envers notre
collègue.

M. Veyrassat fait remarquer
qu'il y a à apprécier d'une
part la procédure employée
à l'égard de M. Kümmel et
d'autre part celle employée
vis à vis de la Faculté
qui n'a pas été victime de
faits aussi graves.

M. Oltramare raconte que
M. Kümmel a été menacé de
destitution par le Département
sans que nous en ayons été
prévus. Mais nous ne devons
pas être les juges de la
question qui a motivé cette
affaire. Nous ne devons admettre
que les procédures employées et
nous devons protester contre
le fait que la Faculté
n'a pas été victime de
ce qui se passait.
On décide de nommer
une commission d'enquête.

Elle est constituée par
Mm. Pignat, Humbert, Benthes,
Mijerand et Veyrasat.

La séance est levée
à 6h.

Pour le secrétaire absent
signé: A. M. Veyrasat.

Séance du Mercredi 8 Juin
1924 sous la présidence
de M. H. Christiani Jolyen à
17 heures (salle du ciné.)

ORDRE DU JOUR :

- 1.-Affaires courantes
- 2.-Lettres de M. le prof. Pignat concernant:
a) une demande des étudiants fédéraux
b) le nombre des étudiants à la
Faculté de Médecine
- 3.-Nomination du Délégué à la Commission de
prix pour la nomination d'un professeur
à la Clinique de Clinique infantiles.
- 4.-Propositions individuelles.

M. présents. Mm. Christiani, Mijerand, Lory, Eskauasy, J. Espine,
Gourfieri, Roch, Veyrasat, Mayor,
Wicki, J. Weber, D. Bernard, Pignat
D. Tern, Batelli, R. Weber, Ultra.
= Mm. Benthes et le Peignoux.

1.- M. Eskauasy rapporte sur 1.-
la candidature Gelay au Rapp. sur candid.
titre de Privat-Docent. de Gelay.
rapport conclut à l'accepta-
tion.

Le Dr. Delor pose sa candidature pour
candidature au titre de Dr. Delor.
Priv. Doc. La commission
pour examiner les titres
est composée de Mm. Roch, Mayor

Affaire Kummer

et Long.

Le Doyen lit une lettre de Mr. Kummer exposant les faits qui ont motivé la demande de congé momentané et la nomination d'une commission d'enquête à leur sujet.

Mr. Majewski lit le rapport de la Commission nommé dans la dernière séance pour enquêter de son côté sur les procédés employés soit à l'égard de la Fac. de Médecine, soit à l'égard de l'une de nos collèges.

~~Mr. Piquet~~ le rapport conduit en disant que ces procédés sont absolument inadmissibles.

Mr. Piquet demande si nous ne pensons pas que les futures devraient être aussi nommés par le Département. De cette façon des sanctions pourraient être prises si les cas analogues devaient se renouveler.

Mr. Altman n'est pas de cet avis, car c'est nous qui nommons nos assistants et nous pas la Commission

administrative qui ne fait que les confirmer.

Mr. Humbert ne comprend pas cet argument car c'est en réalité la Commission qui nomme les assistants. Nous ne faisons que les proposer. Pour les Politiciens leur nomination est du ressort du Département.

Mr. Vergasat estime qu'il n'y aurait pas d'inconvénient à ce que les assistants de l'Hôpital soient nommés par le Département, car les assistants assistent les professeurs sans leur ennuier. Juralement c'est au Conseil d'Etat à prendre des sanctions.

Mr. R. Weber pense que l'on n'obtiendra rien du tout et Mr. Christiani qu'il faut attendre les sanctions éventuelles qui seront prises pour donner un avertissement.

Mr. Balthus dit qu'à la Commission administrative de l'Hôpital ce sont 3 médecins qui prennent tout et qui ont une puissance extraordinaire. Si l'on ne prend aucune sanction

contre les intérêts de
chirurgie, cela menace tous
les autres services.

M. Cristiani lit une lettre
de M. Künzler l'avisant
que son cours d'endoscopie
est donné par un des
internes jérémiques, M.
Kochlin.

M. Puyat trouve que
l'on doit protester contre
ce fait. On ne nomme
pas ainsi un remplaçant
sans que la Fac. de Méd.
soit consultée.

La commission, nommée
d. la dernière séance,
est chargée par la
Fac. municipale de protester
auprès du Département,
si le fait est exact.

Infirmité pour
les examens de
Docteur jérémique.
M. Cristiani demande
que l'on donne une indem-
nité de fr. 10 par
séance et par candidat
aux Prof. de l'école jérémique
qui font les examens
avec nous sur les
matières qui les concernent.

M. Veyrasset demande
que la Fac. de la Fac.
de Méd. bénéficie aussi

d'une infirmité véritable.

M. R. Weber est d'avis que
tous ceux qui passent par
aux examens de Docteur
jérémique soient infirmes
suivant le tarif officiel.

Adopté:-

Le Jour fait part qu'il y a nomination d'un
5 candidats inscrits pour députer à la
la chaire de Clinique infan. Comm. univers.
- hie. pour la Chaire
de Clin. infantile

Ce sont M. Boissonnas
Boudillon
Gautier
Rohr
Thomas.

M. R. Weber pense qu'aucun
des candidats ne réalise
les conditions nécessaires
pour être nommé d'habitué
Prof. Ordinaire. Il est
d'avis de transformer la
chaire en chaire adjointe:
- avoir pour donner à
l'étu le temps de faire
les preuves.-

M. H. Lort partage entière-
ment cette manière de voir.

M. Puyat également. Il
trouve en outre que parmi
les candidats inscrits aucun
n'est plus indiqué que M.

Thomas qui a derrière lui
toute une vie de labeur
scientifique. On votera donc
pour lui.

M. Baubert remercie M.
Thomas trop âgé.

M. J. Espine fait observer
que l'inscription ouverte.
Il a été pour une chaire
ordinaire et qu'il serait
juste d'avertir auparavant
les candidats de la transfor-
mation projetée, si elle
est votée.

M. Veyre dit qu'il y
a déjà eu des précédents
où sans l'intervalle entre
l'inscription et la nomination,
les conditions de la chaire
vacante ont été modifiées.

M. Batelli dit que le
Département peut repren-
dre notre demande et que l'admini-
stration ou nous nous trouvons
peut influencer ~~sur~~ la votation.

M. Oltramare pense qu'il
faut demander au Départem.
de modifier le titre de la
chaire tout d'abord, puis
sans une autre séance
procéder à la votation
sur les candidats.

M. Baubert est d'avis de
conserver la chaire de
chirurgie infantile, comme
chaire ordinaire.

M. Gouffier est de l'avis de
M. Oltramare. Il faut séparer
nettement les 2 questions.

La proposition Weber est
mise aux voix. Elle l'emporte
10 oui contre 5 non. Elle est
donc adoptée.

M. J. Espine proteste contre
la décision qui vient d'être
prise.

M. Oltramare ^{lui} rappelle que
ce qui vient d'être décidé
se fait couramment à
Lausanne.

M. Oltramare dit qu'avant
toute discussion sur les titres
des candidats le moyen de
voir transmettre au
Département le résultat
de ce vote et que nous
ne ^{devrions} ~~procéder~~ à la nomina-
tion d'une délégué que lorsque
nous serons au courant
de la décision du Département.

Ce point de vue est
adopté.

M. J. Etienne demande
qu'il soit tout particulièrement

fait mention au procès-
verbal qu'il a voté contre
la proposition Weber et
contre ce mode de faire-
seur etc.

La séance est
levée à 7 heures

Le secrétaire
est adjoint

Séance du 11 juin 1921 à
l'Université sous la présidence
de M. H. Guichard, Doyen à
17 heures.

ORDRE DU JOUR:

Nomination d'un Délégué à la Commission de
préavis pour la nomination d'un professeur
à la chaire de Clinique infantile.

M. présents. - M. Guichard, Guichard,
Roch, Veyrasat, Long, J. Weber,
Oltremare, Humbert, Pignat,
Lévy, J. Morel, Mejerand, Mayor,
D'Espine, Ben Hue, Askarany,
Battelli, J. Eberhard, R. Weber,
de Perjourn.

Le Doyen lit la lettre du
Département concernant la
réponse du Conseil d'Etat.
Celui-ci est d'accord avec
la transformation de
la chaire ^{ordinaire} de Clinique infan-
tile en chaire extraordinaire.

M. Pignat prend la parole
pour dire qu'en examinant
les livres respectifs des
candidats inscrits il lui
semble lors de doute que
M. Thomas et Roch présentent

Des titres bien supérieurs
à tous les autres. Il propose
de mettre d'emblée de côté
les 3 autres candidats qui
sont très inférieurs.

M. R. Weber dit que les
titres de ~~ce candidat~~ M. Thomas
sont nombreux et que son
enseignement est très
apprécié et cependant il
ne votera pas pour lui
à cause de son âge et
de l'importance du service
qui exige une activité
plus jeune. Il y a un
candidat pour lequel il a
de la confiance. C'est M.
Reb qui a certainement
l'étoffe nécessaire pour
donner quelque chose.

M. J. Espine est de l'avis
de M. Piquat. M. Thomas a
été un de ses plus anciens
assistants. C'est un travail-
leur acharné qui s'est
toujours tenu au courant
de la science. Mais ses
travaux ne lui font pas
l'occupation de travaux qui
font connaître en dehors
de la Clinique infantile. Puis
il y a aussi son âge. Il

est mieux connu quelque
qui n'a pas encore tout
donné ce qu'il pouvait.

Pour M. Gautier il n'a
fait que des travaux de
Pathologie interne. Il a cer-
tainement une grande
valeur, mais n'a pas assez
d'expérience en Clinique
infantile. Il n'a été qu'une
année assistant sans son
service.

M. Reb par contre a
toujours été un de ses élèves.

Il a été plusieurs années
son chef de Clinique. Il l'est
encore et il a pu pleinement
apprécier les éminentes
qualités d'enseignement, car
il l'a remplacé pendant
ses absences. De tous les
candidats c'est celui qui
peut lui offrir les
meilleures garanties.

M. Huet dit que le
seul grief que l'on soulève
contre M. Thomas, c'est
son âge. C'est un homme
qui a montré une rare
énergie. Si il a des autres
candidats il avait déjà
davantage publié. M. Gautier

n'est pas un pédiatre. Si nous éliminons M. Thomas, la carrière est finie.

M. Puyat parle encore en faveur de M. Thomas. L'âge n'est pas un argument qui doit jouer aucun rôle.

M. Roch dit que dans les 5 candidats il faut faire 2 parts, les jeunes et les vieux. M. Thomas est réellement trop âgé. Évidemment il a beaucoup travaillé, mais un grand nombre de ses travaux sont des travaux de compilation et non personnels. Il n'y a ~~en~~ la faveur qui crée question de sentiment. Il tendit pour un vote de sympathie en sa faveur.

M. Bonillon et Boissonas sont de très bons pédiatres, mais ne sont pas des universitaires. M. Gauthier a une supériorité sur M. Roch c'est son âge. Il a 35 ans. Il a été assistant à la Clinique infantile, puis à la Clinique médicale, et enfin il a publié des

travaux de caractère tout à fait personnels. M. Roch n'a connu à meilleur raffinement quelques petits travaux que lorsqu'il a vu la possibilité d'arriver à la Clinique de clinique infantile. Les travaux donnent l'impression d'avoir été hâtivement écrits.

M. Veyrasat dit que ce qui l'a frappé ce sont les titres de M. Gauthier pour l'enseignement. M. Gauthier est le seul des candidats en présence qui se soit donné la peine de faire l'effort nécessaire pour subir les examens exigés par notre nouveau règlement sur les Privat-Docents. Il a donc fait une leçon d'ouverture, ce que n'ont fait aucun des autres candidats.

Si nous avons changé les dispositions du Privat-Docentat, cela a été pour nous rendre capotés les qualités d'enseignement des candidats. Il donna par conséquent sans ~~aucun~~

réserve sa voix à Mr. Gauthier.

Mr. Puyat relève que Mr. Gauthier a fait beaucoup de travaux en collaboration. En outre, il a fait très peu de travaux de Clinique infantile.

Mr. Veyrasse estime que la Clinique infantile n'est qu'une branche latérale de la Clinique générale. Il aime mieux quelqu'un possédant une forte culture générale, que quelqu'un qui s'est spécialisé trop tôt et qui n'a fait des travaux que au moment où il a vu la possibilité d'arriver à la chaire de Clinique infantile.

Mr. J. Etienne parle en faveur de Mr. Reb, sans vouloir par là abaisser aucun des autres candidats. Il votera pour Mr. Reb.

Mr. Roch tient à faire remarquer qu'au point de vue de la direction d'un service, Mr. Gauthier a toutes les qualités nécessaires. Au point de vue de la direction

que Mr. Gauthier a données à ses travaux, cela n'a pas une très grande importance, car la Pathologie générale touche de très près à la Pathologie infantile.

Mr. Humbert récite encore une fois que l'âge de Mr. Thomas n'a rien à faire de la question. Mr. Thomas donne ses cours très appréciés des étudiants. Il ne voit pas qu'il y ait une si grande similitude entre la Pathologie générale et la Pathologie infantile.

Mr. Balthus dit qu'il votera pour Mr. Reb, parce que c'est un élève de Mr. J. Espine et que tous nous devons tenir à rendre hommage à ce jeune homme.

Mr. Mignard est d'accord avec Mr. Puyat. Il y a 3 candidats que l'on peut éliminer d'emblée. Il n'y en a que 2 à retenir. Ce sont M. Thomas et Mr. Reb. Mr. Thomas est évidemment trop âgé. Il votera donc pour Mr. Reb, parce qu'il a un sentiment juste nous

quifier et c'est la opinion
de Mr. J. Espine.

Mr. Veyrassat dit que ce
que vient de dire Mr.
Mijovant est très grave.
Il est de ceux qui s'asso-
cient pleinement à
l'hommage rendu à
Mr. J. Espine, mais il trouve
très dangereux que l'Abbi-
Mijovant s'installe de disputer
soi-même son succès.

On passe ensuite au
vote et il est préalablement
convenu que s'il y a
égalité de voix entre 2
candidats, le 3^e sera le
fait éliminé et qu'il
y aura une seconde section
de ballottage ~~entre les~~ 2
candidats ayant obtenu le
m. nombre de voix.

Il y a 17 votants. Bulletins
retrouvés 17; valables 17.

Mrs. Gautier et Reh
obtiennent chacun 6 voix
Mr. Thomas 5.

En conséquence on
passe à une section
de ballottage entre Mrs. Gautier
et Reh.

Bulletins retrouvés 17; valables

17.

Mr. Reh obtient 11 voix
et Mr. Gautier 6.

Mr. J. Espine est nommé
à l'unanimité délégué
à la Commission universi-
taire pour y présenter
Mr. Reh, ~~comme~~ comme ~~titulaire~~
futur titulaire de la Chaire
de Clinique infantile.

La séance est levée
à 7 h.

Le secrétaire
Berjany

Seance extraordinaire
du 15 Juin 1921.
convoquée sur la demande
de M^{rs}. Bencten, Pignat et
Humbert, a 5 h. a l'Université,
sous la présidence de M^{rs}.
Cristiani Jorgensen.

M. présents. M^{rs}. Cristiani, Roth,
Veyrasat, Gumpert, Mejerand
Bencten, De Signaux, Pignat,
Blkraman, Long, Stern, Wicki,
J. Espine, Baselli, R. Weber,
Humbert, J. Eberhard, Aska-
nary.

Candidatures
aux épreuves
De Pratic. Doct. M^{rs}. les D^{rs} Dubois et Ali-
Kater demandent a
subir les épreuves de
Pratic. Doct. nouveau
régime. Les commissions
nommées pour examiner
leurs titres sont respecti-
vement composées pour
le 1^{er} de M^{rs}. Blkraman,
Veyrasat et J. Espine, pour
le second de M^{rs}. Pignat,
Mejerand et Askanary.

Chari de
Blorique infantile M^{rs}. Bencten expose ensuite

que M^{rs}. Ret a été proposé
a une grande majorité pour
succéder a M^{rs} J. Espine et
que malgré le préavis la
commission universitaire a
proposé a 1 voix de majorité
M^{rs} Gautier. C'est la une
défaite morale pour la Faculté.
Il y a ds la commission
universitaire des jures qui
ne sont pas compétents.
Ce sont les doyens des
autres facultés. M^{rs} Bencten
aimerait que la Fac. soit d'accord pour
adresser une lettre a M^{rs}.
Meynard et défendre le
vote de la Faculté. Un
pas le faire pourrait être
considéré par le conseil
d'état comme un renoncement
a notre candidat.

M^{rs}. Cristiani dit qu'il pensait
en se rendant a la
commission universitaire
que tout s'y passerait
comme d'habitude, mais il
y a eu du côté des doyens
une opposition très vive contre
la candidature Ret et en
particulier de la part de

Dr. Méros qui est cependant
un ami personnel de M.
Reb.

Quant à la question j'écris
une lettre à M. Maysand,
ce n'est pas normal, car
la loi ne prévoit pour la
Faculté intéressée que l'envoi
d'un délégué à la Commission
universitaire. Celle-ci n'est
tenue en aucune façon
par le préavis de la Faculté
et le Comité j'espère
lui-même n'est pas tenu
par celui de la Commission.

M. Humbert a été surpris
du rôle de la Commission,
Il estime qu'il faut fournir
le désaccord existant entre
le vote de la Faculté et
l'opinion personnelle du
doyen celui-ci aurait dû
s'abstenir et ne pas voter
au sein de la Commission
contre le vote de la Faculté.

M. Cristiani réplique
qu'à la Commission
universitaire il a toujours
été entendu que la
doyen n'y ~~possède~~ représen-
tait ~~mult-~~ la Faculté
et qu'il y conservait

toujours sa liberté personnelle
absolue. Le représentant de
la Faculté c'est le délégué;
nommé spécialement à cet
effet par elle.

M. Puyat trouve aussi
que M. Cristiani aurait dû
s'abstenir.

M. R. Welle trouve la
proposition ~~Bouture~~ absolument
ineprouvable et s'oppose
énergiquement sur le fait
qu'à la Commission
universitaire notre doyen
ne représente pas la Faculté
et qu'il y conserve toute
sa liberté pour ce qui concerne
son opinion et son vote.

L'attitude de notre doyen
est inattaquable. Il partage du reste
entièrement l'avis de M.
Veyrassat que la majorité
n'est faite qu'en tenant
compte.

M. Humbert pense qu'il serait
indiquer d'envoyer une
lettre ou un délégué au
Département, ainsi que
le demandait M. Balthus.

M. J. Etienne partage
absolument ce point de vue.
Nous sommes en démocratie

et chaque partie a le droit de se faire entendre.

M. Veyras après un échange de vues avec M. Pignat ~~expose~~ expose qu'il y a lieu de s'abstenir de cette discussion. En somme ce que l'on désirerait c'est que la Faculté fasse une demande au Conseil d'Etat de passer outre au préavis de la Commission universitaire. Cette façon de se dresser contre un préavis légalement donné est une manœuvre presque usuelle. Du reste le Conseil d'Etat n'est nullement lié par ce préavis.

M. D'Espine fait observer que c'est la première fois que la Faculté s'élèverait contre un vote de la Commission universitaire.

Le Conseil d'Etat est du reste entièrement renseigné sur ce qui s'est passé et au point de vue pratique notre démarche n'aurait aucune utilité quelconque. Il n'est pas

d'avis de donner suite à la proposition de M. Beuthner, Humbert et Pignat.

M. Humbert veut encore dire qu'il aurait désiré l'envoi d'une délégation au Conseil d'Etat non pas pour protester contre le préavis de la Commission, mais pour fournir au Conseil d'Etat des explications.

M. Beuthner donne lecture d'une lettre adressée au Gouvernement.

Après quelques mots de M. Humbert, Mejovand et Rou la proposition de M. Beuthner est ~~rejetée~~ ~~non~~ ~~et~~ ~~non~~ ~~contre~~ ~~et~~ ~~ne~~ fait que 4 voix et est par conséquent repoussée.

La séance est levée à 6 1/2 h.

Le secrétaire

Deligny

Séance du Lundi 20
juin 1921 à l'Université à
17 heures sous la présidence
de M. Cristiani, Doyen.

ORDRE DU JOUR :

1. Demandes de privat-docents
2. Choix des questions pour la leçon d'épreuve
des privat-docents (Dermatologie et
Médecine interne).

M. présent.

M. Cristiani, Eltramare, Wiki,
Long, Mejerand, Seyrassat, J.
Weber, Long, Pham, Askansky,
Babelli, Rock, Ben Hur et de
Seignur.

Affaire Künne M. Mejerand lit son rapport
sur le cours d'Endoscopie
donné par M. Künne en
collaboration avec ses assistants.
Le cours a été simplement
continué par M. Koehlin
lorsque M. Künne a pris
son congé. Le rapport conclut
que l'on ne peut rien faire.

Questions pour les Les conclusions des
leçons d'épreuve ^{communications} ~~rapports~~ nommées pour
en Dermatologie la dernière séance pour
et en Méd. interne rapporter sur les travaux
de M. Dubois et Valon
concluant à l'insuffisance

aux épreuves pour le titre de
Privat. Doyen.

Il y a actuellement 3
candidats : M. Golay, Dubois et
Valon.

Les questions proposées sont:
pour la Dermatologie.

1. Les éruptions cutanées
d'origine médicamenteuse.
2. La réaction de Weferman
et son point de vue clinique.
3. Les pigmentations cutanées.
4. Les symptômes des arse-
noses.
5. Les acries.
6. Les tuberculides.

M. Dubois tire la première
et M. Golay la 4^{me}.

pour la médecine interne

1. Le pronostic du pneumo-
thorax thérapeutique.
 2. Les affections congénitales
du cœur.
 3. Le syndrome hépato-rénal.
- M. Valon tire la seconde.

M. Rock dit que plusieurs des
privat. font comme d'habitude
le nouveau règlement demandant
s'ils ne pourraient avoir
un diplôme.

M. Cristiani dit que les épreuves

et celles étant universitaires,
cela regarde le Bureau du
Senat. Dans tous les cas il
ne pourrait s'agir que d'un
certificat et non pas d'un
diplôme. Le bureau élaborera
une formule.

Mr.

Chaire de Clinique
infantile.

Mr. Benthien demande si la
Faculté a été consultée de la
question d'un concours proposé
par le conseil d'Etat entre
Mme. Gantier et Rch pour la
chaire de Clinique infantile et
des modes de ce concours.

Mr. Cristiani répond qu'il ne
sait rien qu'indirectement. Le
Département avait pensé que
Mr. Audouin pourrait organiser
ce concours.

Mr. Mayor insiste sur le
fait que ds. tous les cas la
Faculté ne peut donner aucun
jury. Elle peut seulement
donner des indications sur
le mode de faire.

Mr. Roch signale le fait
que Mr. Bettinger vient à
Genève pour le jubilé de
Mr. J. Espine et qu'on pourrait
lui demander de faire partie
du jury.

Mr. Benthien pense que l'on
pourrait faire à
à Lausanne.

Mr. Arkanasy relève l'étran-
gété et l'impossibilité de ce
mode de faire.

La séance est levée
à 6h.

Le secrétaire
M. Esjumeu

Séance du Mercredi
22 Juin à la Clinique
médicale sous la présidence
de M^{re}. Christiani Jolyen
à 9 heures.

Leçons d'épreuve de
M^{re}. Jolyen, Dubois et Labor.
M^{re}. Jolyen: Les accouchements de
l'Enferme. Général.

M^{re}. Dubois: Les éruptions
et leurs médicaments.

M^{re}. Labor: Les affections
congénitales du cœur.

Les 3 leçons sont
jugées suffisantes à
l'unanimité.

La séance est levée à
11/2 h.

Le secrétaire
désigné

M. présent: M^{re}. Mejerant, Chis-
tiani, Bltramar, Batelli, Wiski
de Seignen, Stern, Rodt, Long,
D'Espine, Mayor, Askanasy.

Séance du 29 Juin à l'Univer-
sité sous la présidence de
M^{re}. Christiani Jolyen.

M. présent: M^{re}. Christiani, Bltramar,
D'Espine, Wiski, Rodt, Askanasy,
Batelli, J. Weber, Long, Veyrasat.
de Seignen.

Le Jolyen lit une lettre-circulaire
de M^{re}. Tournay concernant l'Université russe.
Les vœux de envoyer aux
intellectuels russes. La Faculté
désire d'envoyer frs. 500.

M^{re}. J. Espine, Veyrasat et Cuten. Je la
le Jolyen sont nommés Jolyen Fac. de Médecine.
ou d'un centenaire de la Faculté de Médecine de Montpellier.
Faculté de Médecine de Montpellier.
ilien.

M^{re}. Christiani a été présentée Doctor. Jolyen. L'occasion
une l'opportunité de conférer avec la proposition
le Doctorat ^{d'Université} honoris causa à M^{re}. Lirrat.
M^{re}. Lirrat, qui a été un pilier
de l'Université française depuis
30 ans. Les membres de la
Fac. présents aujourd'hui
sont favorables à cette
proposition, mais la question
sera mise à l'ordre du jour
d'une prochaine séance.

Oligie infantile M. Rols a été appelé au
(Chaire vacante) Département pour organiser
le concours pour cette chaire.
Le Département a désigné
Mme. J. Esnault et des autres
membres organisations et
membres du jury; ~~il~~ il y
aura en plus 3 autres
membres non nommés
encore et pris du tiers de Genève.
Le concours a été fixé
en raison d'une loi
donnant au Conseil
d'Etat le droit d'organiser
un concours tous les
cinq ans.

M. Rols a proposé 3
épreuves écrites.

1. une leçon théorique
sur le même sujet, choisie
par les 3 délégués romains
hors de Genève; faut bien
proposer 3 questions sous
enveloppe scellée.

2. une leçon écrite extra-
ordinairement sur un sujet de
choix par M. St. Martin à
l'hôpital Goussas, ou bien
une leçon théorique avec
une leçon de préparation.

3. un exposé des titres.

A la suite de ces 3 épreuves

qui auraient lieu successi-
vement le même jour, le jury
se réunirait pour discussion
et rapport.

M. J. Esnault estime que la
leçon théorique devrait être
faite sans pouvoir romain.

M. Legrand et M. Esnault
se gardent la leçon préparée.
Il faut se proposer la
seconde épreuve, mais que
ce soit une épreuve écrite
et que le jury se mette
au préalable à discuter sur
le diagnostic.

2. la place de l'exposé
des titres par la candidate
il faut sans tarder
se les faire juger par les
3 délégués étrangers, à qui
ils seraient envoyés au
préalable.

M. J. Weber qui a passé
par l'aggrégation et qui plus
tard a été du jury dit que
la leçon extra-ordinaire est
bien facile; ce qui est difficile
c'est la leçon préparée.

Séance du 12 sept. 1921
à l'Université sous la présidence
de M. Christiani Joyen, à
14 heures.

M. pres. MM. Christiani, Blaramare,
Veyrassat, Mayar, Wiki, Long,
Liskansky, Battelli, Goussier,
Bentzen et le Représentant.

Le P. V. de la dernière séance
est lu et adopté.

Affaire Künner les conclusions du rapport de
la Commission sur les vers.
mises au Département. La
Fac. de son côté a protesté, us.
n'a pas voulu entrer ds.
le fond du débat puisqu'une
commission d'enquête spéciale
avait été nommée. Cette
commission a déposé un
rapport favorable à M.
Künner. M. Christiani ne
revant aucune nouvelle
de ce qui se passait à
été au Département où
aucune décision n'avait
été prise. Le Conseil d'Etat
est très embarrassé pour
la poursuite. M. Christiani
a écrit au Département

pour demander que le Conseil
d'Etat prenne au plus vite
une décision pour que pleine
justice soit rendue à notre
Collège.

M. Veyrassat trouve que ds.
toute cette affaire il y a
un élément important qui est
la personnalité de
M. Künner. Cette affaire
a une répercussion
non seulement en Suisse,
mais aussi à l'étranger.
La Faculté de Suisse et
notre Université tout entière
sont profondément atteintes.
Des reluges sont restés de
venir à faire œuvre à
genève. Il nous faudrait
faire maintenant une
manifestation de solidarité
vers notre Collège pour
montrer qu'on ne peut
pas impunément nous
attaquer.

M. Blaramare trouve que
le procédé employé vis à vis
de M. Künner est inadmissible.
Les agissements ne doivent pas
se faire les uns envers les
autres Professeurs. M. Künner
aurait dû dire qu'il ne

reconnaitrait qu'un seul
juge: la Faculté de médecine
qui, elle, aurait proposé à
une enquête. Le Conseil d'Etat
est actuellement très embarrassé.
Il a perdu tout sang-froid à
la vue de la misère ^{intolable}.
L'histoire d'un ~~malade~~ ^{homme}
vivant. Dès le début il y a
eu refus de signature. Nous
en sommes frustrés que
la Fac. de méd. s'est
l'ennemi intime de M.
Künner.

Enfin, lui le Conseil
d'Etat a perdu tout
ce dilemme ou bien la
distinction, ou bien la
s'arranger les choses en
donnant des compensations.
Le conseil d'Etat aurait
pu nous donner un procès.
S'il ne le fait pas, c'est que
lui probablement d'office ne
lui en est pas venue. Il
faudrait le lui suggérer. Dans
tous les cas M. Künner
devrait répondre ou agir
et des sanctions sévères
devraient être prises contre
les internes qui méritent d'être
mis à la porte. Il y a etud.

lement un mouvement des
internes pour faire donner le
globe leur signature à tous
les internes de l'hôpital, mais
les esprits les autres internes
ne marchent pas.

M. Christiani lit une lettre
du Prof. Hotz, directeur de
Bâle, à M. Künner lui
exprimant les félicitations
très cordiales sur le rapport
de la Commission d'enquête.

Il a un M. Kochlin comme
assistant et corrige les
fautes même au cours
de la leçon. Il recommande
à M. Künner d'exiger une
acclimation officielle.

M. Lysyats rappelle que
la commission chargée par
la Faculté de méd. de
M. Lysyats a exprimé à
ce jeune le regret que
la Fac. de méd. n'ait pas
été avisée et consultée.
Il faudrait absolument
insister sur la nécessité
de notre intervention. M.
Mysenly a amusé M.
Künner d'être un apaisé.
Le mot est après tout pour
négliger notre intervention
énergique. Il faut qu'une

den parille ne perire
plus jamais se reproduire.

M. Balle rappelle
qu'il était d'avis que la
Fac. avait entre ds.
le fond la question et
que ~~tout~~ le monde sauf
lui avait été d'un avis
contraire.

M. Christiani croit qu'à
ce moment là, us. alors
bien sûr je ne pas entrer
ds. le fond de la question.
Ou nous aurait certainement
accusé de partialité.

Mr. Blum pense que ds.
tous les cas us. devons obtenir
la réintégration de Mr. Korman.

Mr. Veyrassat est d'avis
qu'en outre nous devons
éprouver des sanctions
énergiques contre les internes
qui ont sali non seulement
nous de nos collègues ~~de la~~
~~de la~~, mais encore la
Fac. de médecine et l'uni-
versité tout entière.

M. Christiani rappelle que le rapport de la Commission a été soumis aussi à d'autres chirurgiens: M^{rs}. C. Roup et J. Revardin qui tous les deux

1. out of phase.

M. ~~Berthier~~ pense que
notre intervention doit évidemment
être pleine d'égards pour
le conseil d'Etat, mais que
nous devons rappeler à
~~Mr. M.~~ M. M. l'existence
de la Tar. Je M. Les propres
appréhensions ne font certainement
pas partie de la cabale, mais
il y a un bruit qui circule
actuellement selon lequel
M. R. aurait promis à
ses appréhensions de les reprendre
en cas où ils fonderaient
leur mission. Ce bruit
est certainement faux,
mais il faudrait en avertir
M. R. à qui cela pourrait
faire du tort.

M. Mayor dit que nous
avons bien fait de ne
pas intervenir plus tôt, parce
qu'ainsi on ne peut pas
nous accuser de partialité.

Mlle. Ostromare, Mejerand
Veyre et Bentzen sont
membres de la
Commission chargée de
prendre en main les
affaires de la Faculté
pendant l'absence

prochain du ^{Bureau} ~~Desservir~~ de
la Faculté.

M^r Bentzen avec M.
Roch qui vient de entrer
de bruit qui lui est parvenu
et pour il a fait part
tout à l'heure à la
Faculté.

M^r Rob dit qu'il n'a
aucune idée qu'une chose
pareille puisse se produire
dans son service et qu'il
n'a jamais pensé à
reprandre des assistants
qui auraient fourni leur
dimission pour le motif en
question.

Maturité.

Le doyen a reçu une
lettre de M^r Maillard
au nom de la Faculté
des médecins suisses et

la configuration voudrait
s'emparer des Maturités
cantonales et voudrait
avoir 3 Maturités pour
l'infirmerie donnerait accès
à la Fac. de Médecine
et aux études techniques.

Une circulaire sera envoyée
à tous les médecins pour
avoir leur opinion à ce
sujet.

La Faculté de Médecine ^{Resolution}
à l'unanimité décide
que la maturité de la
Maturité clinique doit être
considérée comme indispensable
pour l'admission aux études
médicales et large ou
royal de l'Etat sans ce
les à la condition que
doivent des Universités suisses
qui doit avoir lieu prochainement.

M^r Casiani a reçu une Cas ^{Montjan}
lettre de M^r Montjan qui
a été pour la 3^e fois
révisée et qui fera partie
(1^{re} partie) et qui fera partie
si on ne pourra pas le
réviser comme d'habitude
réviser et non comme ayant
maturité. Il est décidé qu'il
tra et mis à l'après l'après
après un nouveau semestre
d'étude. ~~Par~~ +

M^r Casiani lit en faveur nomination de
lieu l'arrêté de nomination M^r Bugard
de M^r Bugard.

La séance est levée
à 7 h.

Le secrétaire
Desjardins

En l'absence de M. de Joux

M. GAUTHIER, Professeur de Clinique
Pédiatrique, sera lieu le

MARDI 14 novembre à 16 h.

Seance du Vendredi 25
Nov. 1921 à l'Université sans
la présidence de M. H.
Cristiani, l'ordre du jour

ORDRE DU JOUR :

1. Affaires courantes.
2. Proposition de modifier les art. 206 et
217 du Règlement de l'Université.
3. Questions concernant M. le prof. Kummer.
4. Propositions individuelles.

M. présents. M. Cristiani, Lory,
Wicki, Baettner, Mejerand, Goss,
Jani, Kummer, Batelli,
Bujard, Gantier, Roch,
Krepps, J. Weber, Pignat,
Stener et le Secrétaire.

Avant de commencer la
séance M. Cristiani

souhaite la bienvenue à
nos 2 nouveaux collègues
M. Bujard et Gantier.

Le P. V. de la dernière séance
est lu et adopté.

M. Weber dit que le cas de Lory et Montfaucon
s'agissant Montfaucon aurait
du être reporté à une
séance où il se serait
trouvé pour qu'il puisse
donner son avis. Il est
du reste d'accord avec
la décision prise, les pro-
testes sur la façon
dont elle a été prise.

M. Cristiani explique modification des
que le règlement l'autorise articles 206 et
à mettre à l'ordre du 217 du Règlement
pour d'une séance extra. de l'Université
ordinaire des affaires
courantes. Il demande
certaine à la Faculté
de modifier les articles
206 et 217 du Règlement
de l'Université, car
aucune autre Faculté
ne les possède. Ce
règlement a été élaboré
lorsque les espérances
sont demeurées

droit de pratique. Il en
résulte qu'à la 3^{ème} fois
on est presque moralement
obligé de laisser passer
un étudiant qui a déjà
échoué 2 fois.

M^r. Meyerand veut la
maintien de cet article, M^r.
J. Keller est d'accord pour
leur ^{modification} suppression.

Celle-ci est votée et
l'Université nous rend
la copie de M^r. Meyerand.
Il en résulte qu'à
l'avenir un étudiant
pourra se présenter autant
de fois qu'il le voudra et
que son échec ^{à la 3^{ème} fois} ne l'obligera
pas à refaire les examens
antérieurs subis avec
succès. La loi nous donne
de plus le droit de déterminer
après combien de temps
un étudiant pourra se
représenter à un ~~second~~
examen auquel il aura
échoué 3 fois.

M^r. de Seignac lit la
P. R. de la séance des
doyens et de ceux à laquelle
il a assisté. M^r. pour
M^r. Cristiani empêche.

Notre faculté ~~est~~ ^{est} d'accord
sur la représentation des
résultats de médecine ~~après~~
à la Commission de la
matérialité et sur le mode de
représentation examinée à
Paris, soit un représentant
de la Suisse française, un
représentant de la Suisse
allemande, deux repré-
sents la maintenance de
la matérialité africaine et
un 3^{ème} représentant suisse-
allemand représentant
l'opinion contraire.

Pour ce qui concerne
les paragraphes légués par
7 voix contre 3 et est
d'avis de n'accepter
que 7 semestres d'études en
Italie aux étudiants légués
et de leur ~~accorder~~
l'équivalence des 2 premiers
examens.

M^r. Cristiani lit la lettre P. R. de
de M^r. Künzler qu'il a ~~Künzler~~
transmise au bureau du
Sénat et protestant contre
l'installation de M. Durant
dans sa chaire. Le recteur
a écrit au Département
à ce sujet. M^r. Künzler

Paragraphe
légués

Question des
matérialités.

n'a pas eu réalité demandant
de congé. Il avait posé à
ce congé certaines conditions.
Mais les nouveaux faits
sont intervenus qui rendent
la chose plus compliquée.
Le conseil d'Etat configure
en effet M. K. en congé
jusqu'à la terminaison de
la nouvelle enquête, mais
il a décidé de conserver
jusqu'à tout le personnel
actuel en place et de ne
pas procéder aux nomi-
nations proposées par M. K.

Pour ce qui concerne
l'enseignement de la
médecine des accouchements,
~~M. K. est d'accord~~ le conseil
d'Etat est d'accord pour
que M. K. reprenne son
cours, mais il ne lui
peut pas se rendre
à son service.

M. Künzler que M. Guisani
avait prié d'expliquer à cette
laure et qu'en août de
mai il avait demandé un
congé. Il se regrette aujourd'hui
car on a positivement eu
à lui de lui accorder un
congé pour lui éviter la

cour d'après. Il a été
complètement surpris par
l'accusation portée contre lui
et aujourd'hui il se rend compte
qu'il aurait peut-être mieux
fait pour lui-même de dire au
Conseil d'Etat que s'il était
passible de la cour d'après.
Le Conseil d'Etat n'avait
qu'à ~~prendre~~ ~~prendre~~ ~~prendre~~ ~~prendre~~
~~prendre~~ le départ à cette
cour. Ce ne fut que 2 mois 5
seulement après, le 15 octobre,
que le conseil d'Etat prenait
la décision de l'abandon de
l'accusation de crime et lui
indiquait qu'il pouvait rentrer
à l'hôpital, mais on lui laissait
entendre que si on serait très
heureux s'il jouait la démission
et qu'en tous cas on le rendait
entièrement responsable des
accidents qui pourraient
survenir.

De toute cette accusation
portée contre lui il ne
restait plus de définitive
qu'une question de psychologie.
La mentalité ne correspond
pas à celle de notre
population!

Le 16 OCT, M. K. avait

le conseil d'Etat se sou
intention de rentrer a
l'hôpital et le 17 le Conseil
d'Etat lui demandait d'attendre
pour cela l'interpellation
prévue au ~~par~~ au Grand-Conseil.

Le même jour se produisit la publication officielle de la Gazette de L'Assurance l'une lettre du président du Gouvernement jennovais en réponse à une dépêche de Gervais que rien ne s'opposait à la rentrée de M. K. à l'hôpital. Cette lettre demandait à M. K. de consentir de démissionner.

ce qui importe à Mrs.
K. ce n'est pas sa rentrée
à l'hôpital mais son honneur
et il est résolu à résister à
toutes les attaques, jus qu'à ce
qu'il ait démontré qu'il n'est
pas l'assassin que l'on a
représenté au public.

Puis vient la séance au grand fracas du Grand Conseil et l'émotion de M. K. a été très grande en voyant la surexcitation que l'on cherchait à répandre ds. la population.

Le 25 Oct. M. K. a fait savoir

au Conseil d'Etat qu'il était
disposé à ne pas rentrer à
l'hôpital, mais à la condition
qu'il serait créé un tribunal
d'honneur composé ~~de~~^{deux parties} de juges
laïcs et que les autres
officiants en fonction,
seraient remplacés par ceux
qu'il avait proposés.

A l'heure actuelle il
 ne sait encore rien des
 accusables. ~~Il n'a pas encore~~
~~l'impression d'être~~ M. M.
 Maysand lui a lu une liste
 de cas que l'on incrimine,
 mais ce dossier n'est pas
 signé. A l'origine il comprenait
 22 cas, auxquels ~~ont~~ 11 cas
 supplémentaires ont été
 ajoutés après coup et il est
 sans l'entière ignorance
 de qui cette addition provient.

W^k. estimait qu'il était de la plus élémentaire équité que les accusateurs fussent éloignés. En effet tous les papiers, toutes les notes sont à l'hôpital; les internes peuvent les lire, les compiler, en saisir les pièces et lui en peut en prendre connaissance quand il le veut.

On a décidé de faire une
seconde enquête pour obliger
M^r. K. à s'en aller et
M^r. Mussard a écrit à
M^r. K. qu'il le considérait
comme étant en cause,
mais qu'il ne saurait être
question d'un tribunal
d'honneur et de renvoyer
les internes.

M^r. K. a répondu qu'il
n'avait jamais demandé
un juge régulier, celui-ci
devant passer par la
filière de la Fac. de Med.
et du bureau de l'Université
légal.

À la suite de sa
protestation il n'a pas
reçu de réponse, mais
a été convoqué pour la
première fois au Conseil
d'Etat. Celui-ci refuse à
M^r. K. les juges qu'il avait
demandés, mais veut une
nouvelle commission
d'enquête devant laquelle
M^r. K. pourra se faire
^{admettre} ~~représenté~~ par un avocat,
mais ne s'admet pas
la publicité des débats et
M^r. K. pourra en être exclu.

M^r. K. a demandé
qu'il y ait dans cette commission
des autorités médicales à la
tête des grands services. On en
a demandé à MM. Maillard
et Balthus de faire partie
de cette commission et ceux-ci
ne sont pas à la tête de
grands services ainsi que l'écrit
M^r. K. M^r. Balthus
s'est vu refuser lui-même
spontanément.

Une commission d'enquête,
en l'absence de toute publicité
des débats, au sein d'un
foyer d'intrigues et de
superstition tel que l'Hôpital
ne peut avoir pour M^r. K. les
garanties de justice et
d'impartialité qu'il réclame.

M^r. Christiani lit une lettre
de M^r. Millard au Conseil
d'Etat de laquelle il résulte
que l'exemple donné par
les internes de l'Hôpital
tend à avoir des répercussions
sur d'autres membres.

M^r. Balthus dit que l'exposé
de M^r. K. lui a laissé une
bonne impression. Il y a eu là une grande
injustice commise vis à vis

de notre collègue. Il a toujours
pensé qu'en tout première
lieu il aurait fallu renvoyer
les tubercules. Ceux-ci sont
malheureusement encore
en place. Nous sommes tous
satisfaites et tout ce qui
est arrivé à M. K. pourrait
nous arriver à nous. Je
vous.

M. Roch se demande si
nous devons présenter l'opposition
de M. K. comme l'opposition
existante de la vérité, car il a
eu l'occasion de voir à
plusieurs reprises que
M. K. portait les atteintes à
~~la vérité~~ ^{la vérité}. Il a dit notamment
que M. Beutner avait décliné
de son propre mouvement
l'offre qui lui était faite
de faire partie de la commission
d'enquête, ce qui est une
erreur, M. K. ayant réussi
lui-même M. Beutner.

M. Kummer donne le démenti
le plus formel à cette assertion.

M. Beutner explique
que M. Kummer ayant eu
des doutes sur sa compétence
pour siéger dans la commission,
il s'était spontanément retiré

et en ris du peu d'enthousiasme
de M. Kummer. ~~Il se~~
~~retire d'abord~~ ^{retire d'abord} cette
conversation ayant eu lieu
par téléphone, M. Kummer et
Beutner ont eu plus tard
une explication et M.
Beutner a compris alors
quelle était l'idée de M.
Kummer qui désirait voir
dans cette commission que
des chirurgiens à la tête de
grands services.

M. Kummer confirme ce
que vient de dire M. Beutner
et réitère le démenti le
plus formel aux assertions
de M. Roch. Il espère que
celui-ci rétractera ses paroles.

M. Veyrebat desire que l'on
se discute plus sur les malentendus
et demande à M. Roch des
éclaircissements sur ses
affirmations qui tendent
à mettre en doute la
vérité de M. K.

M. Roch dit qu'à propos
du fameux cas Pache M.
K. a varié dans ses explications.
Il a parlé en premier lieu
d'un message du cœur et
ensuite d'une réification

post. opératoire.

M^r. Kummer proteste et constate que M^r. Roch trouve ses applications ~~bonnes~~ et les qualifie d'attitude portée à donner à la vérité. ^{Il est de cette sorte} ~~Il est de cette sorte~~ ^{Il proteste} ~~Il proteste~~ M^r. Roch boutte contre et trouve cette façon les applications d'agir inqualifiable qu'il voudra.

M^r. Puyat ne sent pas que la question s'agisse et trouve aussi inqualifiable ce manque de générosité vis-à-vis d'un collègue malheureux.

M^r. Veyrasat trouve que nous devons faire un acte d'absolution solidaire. Nous ferons être maximes sur ce point et un point d'ordre que l'on puisse violer impunément les règlements de l'Université. Si nous laissons M^r. Kummer continuer à être plus longtemps hors la loi nous sommes perdus. Il regretterait pour sa part ^{que nous} ~~qu'il~~ ne comprenait pas que nous nous tuons nous-mêmes en ne faisant pas un acte de solidarité avec M^r. K. L'opinion publique a été tentée par le cas Pasche. Il qualifie de

malheureuse la conduite des internes et il ne comprend pas que pour certains jours ces internes soient devenus des sujets d'admiration.

En somme le seul grief que l'on ait pu retenu c'est une question de caractère. Et l'unanimité. Sous protestation contre ce fait qu'un de nos collègues puisse être mis hors la loi et qu'il soit fait toute une enquête contre lui, les internes étant encore en plan et lui-même n'ayant pas les moyens de se défendre comme il le voudrait.

M^r. Veyrasat rédige une protestation collective, mais vu l'heure tardive et le départ d'un certain nombre de membres de la Société cette affaire est renvoyée à la prochaine séance.

La séance est levée à 7 1/2 h.

De Seigney
Le Sec.